

# Licence Ergonomie du sport et performance motrice

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Ergonomie du sport et performance motrice. 2011, Université Rennes 2. hceres-02036274

**HAL Id: hceres-02036274**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036274>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Licences – Vague B

## ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université Rennes 2

Demande n° S3LI120000752

Domaine : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Mention : Ergonomie du sport et performance motrice

## Présentation de la mention

La licence d'Ergonomie du sport et performance motrice (ESPM) est ouverte à l'Université Rennes 2 depuis 2008. Elle est venue renforcer l'offre de formation STAPS, qui présente dorénavant cinq mentions sur le site de Rennes 2, soit la totalité de l'offre de formation STAPS nationale. La licence ESPM présente un secteur de compétences et de débouchés spécifiques, non identifiés dans d'autres offres de formation sur le Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique (RUOA), alliant l'ergonomie au domaine sportif, et permettant aux étudiants de se spécialiser dans deux grands secteurs d'activités : l'ergonomie centrée sur les produits sportifs et l'ergonomie centrée sur les tâches motrices et sportives. L'ensemble des enseignements est dispensé à Rennes. Les enseignements des semestres 1 (S1) et 2 (S2) sont communs aux cinq mentions STAPS (hormis une unité d'enseignements (UE) de 48h dispensée dans une autre discipline permettant la réorientation au L1 S1). La spécialisation vers la mention ESPM se fait progressivement à partir de la 2<sup>ème</sup> année (L2), avec une part de plus en plus importante affectée aux enseignements spécifiques à l'ergonomie du sport et l'entraînement sportif.

La licence ESPM permet une poursuite d'études choisies au sein du master STAPS local Mouvement sport santé, mais également au sein d'autres masters STAPS du RUOA ou hors région.

## Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	337
Nombre d'inscrits en L2	133
Nombre d'inscrits en L3	208
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	0 %
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	0 %
% d'abandon en L1	10,4 %
% de réussite en 3 ans	32 %
% de réussite en 5 ans	46,3 %
% de poursuite des études en master ou dans une école	54,5 % master
% d'insertion professionnelle	SO, créé en 2008

# Bilan de l'évaluation

## ● Appréciation globale :

Le dossier fourni est bien rédigé, mais incomplet. Certains éléments d'information font défaut, ne permettant pas de répondre aux différents critères de l'évaluation. L'offre de formation proposée en mention Ergonomie du sport et performance motrice à l'UFR STAPS de Rennes 2 est justifiée nationalement par un adossement à une fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), et localement, de par son rayonnement sur tout le RUOA et la cohérence avec l'offre de formation master locale, mais le projet pédagogique fait plutôt défaut et reste à structurer.

L'organisation des enseignements permet une spécialisation progressive du S3 au S6 vers la mention ESPM, ainsi que l'accès à des certifications intermédiaires (C2i, CLES). Les volumes horaires et les contenus présentés dans la maquette sont en cohérence avec les objectifs définis. Des stages viennent renforcer la spécialisation professionnelle en ESPM, mais leurs durée, modalités et évaluation ne sont pas décrites, ce qui empêche de juger de leur réelle plus-value dans l'offre de formation.

Le dispositif d'aide à la réussite n'est que partiellement décrit, les moyens déployés apparaissant comme insuffisamment développés pour un accompagnement efficace tout au long du cursus. Malgré des moyens identifiés et structurés autour du projet professionnel, aucun dispositif n'est proposé concernant le soutien des étudiants en difficulté ; des dispositifs de tutorat, enseignant-référent pour les statuts haut-niveau, réorientation en S1 ou passerelle inter-mention existent, mais leurs modalités et leur efficacité ne sont pas spécifiées.

Concernant l'insertion professionnelle, les débouchés ne sont pas connus, du fait de l'ouverture récente de ce diplôme. On regrette toutefois le manque d'identification de corps de métier potentiellement accessibles à l'issue de la L3, en plus de ceux fournis par la fiche RNCP. Le dossier annonce une poursuite d'études choisies au sein du master STAPS local pour 54,5 % des diplômés, ce qui laisse perplexe étant donné que les premiers diplômés ne sont pas encore sortis du cursus. Ainsi, des chiffres et des informations parfois incohérents rendent la lecture et la compréhension du dossier difficile ; on ne sait plus s'ils concernent la mention ESPM ou l'ensemble des cinq mentions STAPS de Rennes 2. Enfin, il n'est pas précisé comment les effectifs passent de 133 étudiants en L2 à 208 en L3, sans intégrer *a priori* d'étudiants extérieurs en L3.

Le dossier ne permet pas de rendre compte clairement du pilotage de la formation et de ses régulations. L'équipe pédagogique est présentée, mais reste incomplète ; le volume horaire et les unités d'enseignements (UE) d'intervention respectives ne sont pas spécifiées. Des enquêtes et des évaluations par questionnaire sont menées auprès des étudiants, afin de permettre une meilleure adéquation entre les attentes des étudiants et le contenu réel des enseignements. Toutefois, les impacts sur le pilotage et les régulations effectuées ne sont pas précisées.

## ● Points forts :

- La mention ESPM n'est présente que sur le site de Rennes 2 et s'appuie sur un partenariat existant, ce qui peut lui conférer une certaine attractivité régionale.
- Une formation en alternance est proposée (l'UFR STAPS est pilote dans la mise en place de ce type de formation), avec un objectif ambitieux pour le prochain contrat quadriennal.
- Les dispositifs d'évaluation des UE par les étudiants en L2 et L3 sont clairement exposés.

## ● Points faibles :

- L'équipe pédagogique est incomplète (les intervenants extérieurs font défaut) et la contribution à la formation en ESPM n'est pas clairement identifiée.
- Aucune information relative aux stages n'est fournie (nature, durée, évaluation et modalités).
- Les dispositifs d'aide à la réussite ne sont pas explicitement présentés (enseignant référent, tutorat, enseignement de mise à niveau), ce qui peut suggérer des défaillances dans leur mise en place concrète et leur coordination.
- L'impact de l'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas précisé et laisse entendre qu'elle n'est pas mise à profit pour optimiser l'offre de formation et son pilotage.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

## Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de :

- organiser l'équipe pédagogique en fonction des champs de compétences et intégrer les intervenants extérieurs à l'équipe,
- développer les dispositifs de suivi et d'accompagnement des étudiants et en évaluer l'impact sur le pilotage de la formation, afin d'effectuer les remédiations nécessaires à une amélioration de l'offre de formation,
- structurer l'organisation et l'évaluation des stages et assurer un suivi et une évaluation de l'implication des stagiaires,
- effectuer un suivi sur le devenir des primo-sortants de la formation L3 ESPM, afin d'obtenir des données sur la poursuite d'études choisies et l'insertion professionnelle des étudiants, ce qui contribuerait à une meilleure visibilité et attractivité de cette formation,
- préciser les modalités de contrôle des connaissances des différentes UE du S1 au S6.